



**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT**

**ALLOCUTION PRONONCEE PAR
MONSIEUR HAMIDOU GARBA MAMADOU
SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT
A L'OCCASION DE LA 54^{ème} SESSION DE
LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME**

MARS 2010

Monsieur le Président ;

Je voudrais tout d'abord vous exprimer nos vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette 54^{ème} session de la Commission de la condition de la femme. La délégation du Niger que j'ai l'honneur de conduire, ne doute pas que vous mènerez nos travaux à bon port et que, sous votre conduite, cette session contribuera une fois de plus, à la longue marche vers plus de justice sur les questions du genre.

A ce sujet, il convient de signaler que, dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme de Beijing, le Niger s'est très tôt doté de structures lui permettant de promouvoir la femme et de faire de la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement du pays, une priorité.

C'est ainsi qu'il a été créé un Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant en vue de mieux cerner les préoccupations des femmes et de leur trouver des solutions appropriées.

Ensuite, il a été mis en place au sein de ce Ministère deux projets : Initiative genre au Niger, appuyé principalement par l'UNFPA et le Projet de Renforcement de l'Equité en Matière de Genre financé par la Banque Africaine de Développement. Ces deux projets ont élaboré et mis en œuvre plusieurs stratégies de sensibilisation et de formation ayant permis de mettre en place une Politique Nationale de Genre en Juillet 2008.

La mise en œuvre de cette politique a permis au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant d'installer et de former 22 cellules Genre au sein des Ministères et de certaines institutions de l'Etat et cela en vue de procéder à l'analyse des politiques sectorielles afin de prendre en compte la dimension Genre.

Aussi, faudrait-il signaler que les activités de sensibilisation menées par le Gouvernement à travers les projets et les cellules genre que je citais tantôt ont permis de lever certains obstacles socio culturels qui entravent l'effectivité de la reconnaissance des droits de la femme.

Le résultat de toutes ces démarches est qu'en février 2008, lors du forum de concertation nationale, il s'est dégagé un consensus entre les oulémas, les chefs coutumiers et le gouvernement sur l'élaboration d'un code de statut personnel qui prendrait en charge les droits reconnus à la femme tant sur le plan religieux, coutumier que moderne . La mise en œuvre de ce document nous permettra sans nul doute de faire reculer les violences dont sont victimes les femmes et les jeunes filles et de garantir un plein épanouissement de la femme nigérienne.

Pour ce qui est de l'autonomisation de la femme, le Niger a mis en œuvre plusieurs politiques et stratégies en vue de réduire la vulnérabilité de la femme tant dans le domaine économique que dans le domaine de la santé et de l'éducation de la jeune fille.

Cependant, il a été constaté que le premier combat à mener est celui de l'allègement des tâches domestiques des femmes. En effet, la femme nigérienne travaille environ 17 heures par jour. Alors il y a lieu de se poser des questions sur le temps qui lui reste pour être alphabétisée, pour s'adonner aux activités génératrices de revenus, pour s'occuper de sa santé et de la scolarité de sa fille. Autant de questions qui ne peuvent trouver de réponses que quand la tâche domestique de la femme serait allégée par la mise en place d'infrastructures hydrauliques, sanitaires et éducatives de proximité et de matériels d'allègement de tâche tels que les moulins à grain, les batteuses et les décortiqueuses.

Monsieur le Président,

Je voudrais également signaler que le Niger dispose depuis Novembre 2009 d'un document portant sur l'analyse de la Situation de la femme et de l'enfant, financé par l'UNICEF et envisage, d'élaborer une carte de vulnérabilité de la femme, en vue de réorienter les interventions du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers.

Monsieur le Président, mon pays, pour marquer son adhésion à l'égalité des sexes a, en plus de la loi sur le quota qui existait depuis 2000, lancé l'élaboration d'un cadre de dépense à moyen terme, qui prendrait en compte le genre et qui permettrait de mieux analyser le budget de l'Etat selon les sexes.

Aussi, le Niger sollicite le soutien habituel des partenaires Techniques et Financiers afin qu'ils continuent de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses politiques ambitieuses, qui participent de nos efforts vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Enfin, je voudrais, Monsieur le Président, m'associer aux délégations qui m'ont précédées pour présenter les sincères condoléances du gouvernement et du peuple nigérien aux peuples haïtiens et chiliens, si durement affectés par les séismes qui s'étaient produits dans leurs pays.

Nous sommes convaincus que ces deux peuples frères, sauront surmonter cette épreuve difficile pour contribuer comme par le passé, aux valeurs de coopération d'amitié, et de développement à même de favoriser la promotion de la femme partout dans le monde.

Je vous remercie.